



Le Président de l'Assemblée nationale

et

Le Ministre de l'Éducation nationale

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

Messieurs les vice-recteurs

Monsieur le directeur de l'académie de Paris

Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
des services départementaux de l'Education
nationale

Monsieur le chef de service de Saint-Pierre-et-
Miquelon

Objet : Parlement des enfants 2010-2011

Comme le rappelle la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, la mission première de l'école est de faire partager aux élèves les valeurs universelles de la République, de la démocratie et des droits de l'homme. Ces valeurs font partie intégrante de la culture humaniste qui « *participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, prépare chacun à la construction de sa propre culture et conditionne son ouverture au monde* » (article annexe au décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences).

Le Parlement des enfants constitue un excellent terrain d'application pour cette responsabilité d'éducation à la citoyenneté.

Organisé conjointement par le Président de l'Assemblée nationale et le Ministre de l'Éducation nationale, cet évènement propose à 577 classes de CM2, réparties sur l'ensemble du territoire de la République, d'élaborer collectivement une proposition de loi sur un problème de société. Cette année, il est proposé aux enseignants de travailler sur deux thèmes au choix : « Agir en citoyen et s'engager au service de la collectivité » et « Sport et citoyenneté ». Le samedi 28 mai 2011, 577 délégués juniors, représentant chacune des classes participantes, se prononceront par un vote sur la proposition qu'ils jugeront la meilleure. C'est une leçon d'éducation civique grandeur nature qui est ainsi offerte aux élèves.

Nous insistons sur l'intérêt d'une telle opération et tenons à vous rappeler la nécessité d'y participer. Si la participation d'une classe se fait sur la base du volontariat, il est indispensable que le choix des établissements soit renouvelé d'une année sur l'autre et que l'ensemble du territoire français soit représenté. Par ailleurs, une opération de cette importance constitue une lourde charge. Votre engagement est donc indispensable à sa pleine réussite.

Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif de l'ensemble de l'opération pour l'année 2010-2011 ; nous vous remercions de bien vouloir apporter une attention toute particulière à sa mise en oeuvre et de veiller scrupuleusement au respect des délais prévus, en particulier pour la transmission des informations à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3) et pour l'organisation des jurys académiques. Nous invitons vos services à se référer aux instructions de la note de service annuelle qui sera prochainement publiée au Bulletin officiel de l'Education nationale.

Enfin, pour que le choix des classes sélectionnées ne pose aucune difficulté, nous vous invitons à tenir informé la députée ou le député de la circonscription de votre décision. Nous appelons également votre attention sur l'intérêt que représente, en cours d'année, un échange sur l'éducation civique entre les élèves et la députée ou le député de la circonscription.

Nous vous remercions par avance de votre concours.

Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée nationale

Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale